

| | |
|-------------------|--|
| PPMS rédigé le | |
| PPMS actualisé le | |
| PPMS transmis le | |

Description de l'école ou de l'établissement scolaire

Localisation de l'école ou de l'établissement :

| | |
|--|--|
| Nom de l'école ou de l'établissement | |
| Adresse principale | |
| Coordonnées GPS | |
| Adresse des autres accès donnant sur la voie publique | |
| Nom du responsable de l'école ou de l'établissement | |
| N ^{os} de téléphone permettant aux services académiques et aux services de sécurité de joindre l'école ou l'établissement (...) | |

Description rapide du site :

| | |
|---|--|
| École ou établissement faisant partie d'un groupe scolaire (<i>ou locaux mitoyens</i>) | |
| Nombre de bâtiments | |
| Nombre d'étages | |
| Affectation des locaux | |
| Espaces ouverts | |
| Circulations intérieures dont véhicules et piétons (parking, point de rassemblement..) | |
| Service de secours ou de sécurité le plus proche (<i>Police, Gendarmerie, hôpital, pompiers</i>) | |
| Autres Informations importantes (issue de secours autre qu'entrée principale ou par bâtiment mitoyen, | |
| Existence d'un système de vidéo-protection (oui /non/ Si ,oui : interne ou urbaine) | |

| Effectifs des élèves : | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
|--------------------------------------|----------------|---------------------|
| Effectifs globaux | | |
| Effectifs par classe | | |
| Dont élèves en situation de handicap | | |

| Effectifs des personnels : | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
|--|----------------|---------------------|
| Effectifs globaux | | |
| Personnels de direction | | |
| Personnels enseignants | | |
| Personnels administratifs et techniques (état et collectivités locales) | | |
| Personnels de santé | | |

Les liens avec l'extérieur

| | |
|--|-----------------------|
| FRÉQUENCE France Bleue <i>(radio conventionnée par le Préfet) (cf doc PIA)</i> |Mhz |
| Numéro d'urgence du rectorat | 04 76 74 76 74 |
| Numéro d'appel de la cellule de crise départementale : | |
| Numéro d'appel de la DSDEN | |
| Numéro d'appel de la préfecture | (24h/24) |
| Numéro d'appel de l'IEN | |
| Numéro d'appel du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie <i>(17 ou 112 à privilégier en toutes circonstances)</i> | |
| Numéro d'appel de la mairie | |

Déclencher l'alarme

| Situations d'alerte | Type d'alarme déclenchée | Personne(s) responsable(s) du déclenchement | |
|---|--------------------------|---|---------------------|
| | | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
| Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement | | | |
| Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement | | | |

Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

| Origine du danger | Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte | |
|--|--|---------------------|
| | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
| En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire | | |
| En cas de sac abandonné ou d'objet suspect | | |
| En cas de comportement suspect | | |

NB : Informations à donner lors d'un appel au 17 ou au 112

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

Où a lieu l'attaque ?

Localiser l'attaque → identification de l'école ou de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.

• Qu'est-ce qui se passe ?

Décrire l'attaque → mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.

• Quelle a été la réaction ?

Donner le positionnement des élèves et des personnels.

Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement ou de l'école, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre. »

Le PPMS attentat-intrusion doit envisager deux scénarios auxquels les exercices permettent de se familiariser :

- s'enfermer.
- s'échapper,

S'enfermer

Trois hypothèses doivent être envisagées :

- les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer
- les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.),
- les élèves sont l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercourts.

➤ « Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

Rester dans la classe.

Verrouiller la porte.

➤ *Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur*

Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- éteindre les lumières.
- s'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
- faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- attendre l'intervention des forces de l'ordre

Le PPMS définit salle par salle ou par secteur (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) les actions à effectuer et les personnes chargées de leur exécution. Prévoir temps scolaire et hors temps scolaire.

| Identification de la salle de classe, secteur et autres lieux | Localisation (bâtiment, étage, occupants) | Postures à adopter | Actions à effectuer | Mobilier et autre dispositif permettant de se barricader | Personnes chargées d'une ou plusieurs actions prédéfinies |
|---|---|--------------------|---------------------|--|---|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

S'échapper

- Condition 1
 - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Condition 2
 - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

Dans tous les cas :

- Rester calme.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Utiliser un itinéraire connu.
- Demander le silence absolu ».

Le PPMS définit salle par salle ou par secteur (sans oublier le CDI, les salles de repos, les réfectoires et les gymnases, par exemple) l'itinéraire et la sortie à emprunter. Prévoir temps scolaire et hors temps scolaire.

| Identification de la salle de classe, secteur et autres lieux | Localisation (bâtiment, étage, occupants) | Adulte responsable de l'évacuation (fonction ou nom) | Itinéraire de fuite | Sortie | Lieu de repli |
|---|---|--|---------------------|--------|---------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Le PPMS prévoit ce qui doit être à disposition dans les salles, par exemple, bouteilles d'eau, sucres en morceaux, bonbons pour les plus petits (attention aux élèves faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé -PAI), seaux, lingettes.

Lors de la préparation d'un exercice ou lors du retour d'expérience, le PPMS peut évoluer pour prendre en compte les difficultés rencontrées ou les oublis constatés.

Faire un état de la situation

Le PPMS doit prévoir les mesures à mettre en œuvre pour établir un bilan de la situation : trouver les modalités les plus pratiques pour s'assurer aussi rapidement que possible des effectifs présents en fonction des emplois du temps de chacun.

Il s'agit en particulier d'arrêter les modalités de recensement des élèves présents sur le site au moment de l'attaque et de leur état de santé.

Etablir une fiche d'appel par lieux de mise en sûreté. (Cf Compte rendu d'exercice).

Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut à priori isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- De fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur;
- De regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- De se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- Dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) Restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect.

- Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

| Le PPMS doit au moins répondre à trois questions : | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
|--|----------------|---------------------|
| Qui décide d'une éventuelle évacuation ou d'un éventuel confinement ? | | |
| Qui prévient les forces de l'ordre ? | | |
| Qui établit le périmètre de sécurité et en assure le respect en attendant les services de sécurité ? | | |

Lever l'alerte

Le PPMS doit prévoir selon quelles modalités les élèves et les personnels sont informés de la fin de l'attaque : dispositif sonore, information donnée de vive voix par un personnel de l'école ou de l'établissement scolaire. En matière de communication, seul le rectorat définit la conduite à tenir.

| lever l'alerte | Temps scolaire | Hors temps scolaire |
|---|----------------|---------------------|
| Personne(s) responsable(s) du déclenchement | | |
| Moyen utilisé | | |